

	LS51003 PÂTE À POLIR	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Page 1 sur 3 IMPRIMÉ : 2015-01-23 RÉVISÉ : 21/08/2023 21/08/2023 08:39
---	------------------------------------	--

Section 1 PRODUIT CHIMIQUE et IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Identification : Nom du produit : LS51003

Utilisation recommandée:

Polissage

Fabricant:

Osborn

3440, chemin Symmes

Hamilton, Ohio 45015

Téléphone : 513-860-3400

Telephone d'urgence:

ChemTrec (24h/24) 800-424-9300

Section 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification des dangers : Irritant

Symboles de danger :



AVERTISSEMENT : La poussière peut temporairement irriter les yeux, la peau et le système respiratoire.

Classifications des dangers :

ÉVALUATION DES DANGERS NFPA :	Feu : (1, minimum)	Santé : (2, faible)	Réactivité : (1, minimale)
DANGERS SGH :	Feu : (5, minimum)	Santé : (4, faible)	Réactivité : (5, minimale)

Classifications de la National Fire Protection Association (NFPA) : Ces informations sont destinées uniquement à l'usage de personnes formées au système NFPA.

Phrases de danger :

H316, H320, H335 : La poussière produite lors de l'utilisation peut provoquer une légère irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Phrases de précaution :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P261 : Éviter de respirer les poussières, peut irriter les voies respiratoires

P264 : Se laver soigneusement après manipulation. Éviter les irritations cutanées en portant des gants de protection. Si besoin porter des lunettes de protection et un masque anti-poussière.

Aperçu des urgences : et

La poussière générée lors de l'utilisation peut provoquer une irritation temporaire de la peau, des yeux, du nez, des voies respiratoires. L'exposition doit être minimisée.

Section 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Numero CAS	Numéro CE	% Gamme
Oxyde d'aluminium, non fibreux	1344-28-1	215-691-6	40-50
Eau	7732-18-5	231-791-2	40-50
Dérivés du suif	Propriétaire	Propriétaire	10-15

Section 4 PREMIERS SECOURS

Général: Retirer les vêtements contaminés.

Inhalation: En cas d'inhalation excessive de poussière, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec les yeux : recherchez et retirez les lentilles de contact. Rincer les yeux à grande eau, de l'eau froide peut être utilisée. Consulter un médecin si des difficultés de vision surviennent.

Contact avec la peau : Laver la peau contaminée avec de l'eau savonneuse. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Laver vêtements et chaussures avant réutilisation.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

L'ingestion de petites quantités ne devrait pas produire de symptômes. Si de grandes quantités sont avalées, obtenir de l'aide médicale.

	LS51003 PÂTE À POLIR	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Page 2 sur 3 IMPRIMÉ : 2015-01-23 RÉVISÉ : 21/08/2023 21/08/2023 08:39
---	------------------------------------	--

Article 5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : plus de 370 ° F (estimé).

Instructions de lutte contre l'incendie : A base d'eau, ininflammable à l'état liquide.

Équipement de pompier : Utiliser un appareil respiratoire autonome et une tenue de nettoyage.

Dangers pendant la lutte contre l'incendie : La chaleur peut produire de la vapeur qui peut causer des brûlures.

Article 6 MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Action d'urgence : Isoler immédiatement la zone de déversement ou de fuite.

Peut rendre le sol glissant lorsqu'il est mouillé. Si le matériau ne peut pas être récupéré, transférez-le dans un conteneur à déchets pour élimination dans une décharge locale, conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Nettoyer les résidus avec de l'eau.

Article 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter des gants de protection en cas d'irritation cutanée. Se laver les mains avant de manger. Éviter de respirer la poussière produite lors de l'utilisation.

Stockage : Conserver à température ambiante. Évitez le gel et la chaleur excessive.

Article 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

	Numero CAS	Numéro CE	OSHA PEL	VLE ACGIH
Oxyde d'aluminium, non fibreux	1344-28-1	215-691-6	15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA	

Contrôles techniques : prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux de poussière en dessous limites d'exposition professionnelle. Voir la section 2 pour les directives d'exposition des composants. Une ventilation par aspiration locale est acceptable.

Respirateur : Utiliser un masque anti-poussière certifié NIOSH ou équivalent.

Protection des mains : Porter des gants.

Protection des yeux : Des lunettes de protection doivent être utilisées dans un environnement poussiéreux.

Autres recommandations : Porter des vêtements de protection tels que des manches longues. Se laver les mains après manipulation.

Article 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	environ 1,5 g/cm ³ (25° C / 77° F)		
pH	9.5 – 10.5	État physique	Crème liquide et épaisse
Point d'ébullition	environ 212°F / 100°C environ 32°F /	solubilité dans l'eau Dispersable	
Point de congélation	0°C	Apparence	Pâte crémeuse bleue
Densité de vapeur (Air=1)	Pas de données disponibles	Odeur	Légèrement chimique

Article 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Général : Écurie

Matières incompatibles et conditions à éviter : Agents oxydants forts

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Article 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible sur l'ingestion aiguë ou chronique ou la toxicité par inhalation.

Aucun ingrédient présent au-dessus de 0,1 % qui est cancérigène selon les conclusions du NTP, du CIRC ou de l'OSHA.

Article 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Tous les ingrédients sont inertes dans l'environnement ou biodégradables en composés non dangereux.

Article 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Classifications RCRA 40 CFR 261 : non classé comme dangereux.

Les lois fédérales, étatiques et locales régissant l'élimination des matériaux peuvent différer. Peut être éliminé dans une décharge locale conformément aux autorités compétentes.

	LS51003 PÂTE À POLIR	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Page 3 sur 3 IMPRIMÉ : 2015-01-23 RÉVISÉ : 21/08/2023 21/08/2023 08:39
---	------------------------------------	--

Article 14 INFORMATIONS DE TRANSPORT

MATIÈRES NON DANGEREUSES Non réglementé pour le transport par US DOT, IATA, ICAO, IMDG, Canadian
Règlement TMD ou EU ADR.

Article 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales américaines : la FDS est conforme à la règle de communication des risques de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

- CERCLA/Superfund, 40 CFR 117, 302 : aucun des produits chimiques n'est dangereux pour le CERCLA
- SARA Superfund and Reauthorization Act de 1986 Titre III sections 302, 311, 312 et 313 :
- Section 302 – Aucun des produits chimiques n'est une substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355).
- Section 311/312 – Exigences relatives aux fiches de données de sécurité (40 CFR 370) : D'après notre évaluation des risques, ce produit peut être irritant pour les yeux et la peau.
- Section 313 – Liste des produits chimiques toxiques (40CFR 372) : ce produit ne contient aucun produit chimique (à un niveau de 1 % ou plus) qui se trouvent sur la liste 313 des produits chimiques toxiques.
- Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : toutes les substances sont répertoriées par la TSCA.
- Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA 40 CFR 261) Sous-parties C et D : Reportez-vous à la rubrique 13.

RÈGLEMENTS D'ÉTAT :

- Aucune substance de ce mélange n'est spécifiquement répertoriée par état individuel. D'autres données de santé et de sécurité spécifiques au produit dans d'autres sections de la FDS peuvent également s'appliquer aux exigences de l'État. Pour plus de détails sur vos exigences réglementaires, vous devez contacter l'agence appropriée dans votre état.
- Proposition 65 de la Californie : aucun des ingrédients ne figure sur la liste de la Proposition 65
- SIMDUT Canada : Non contrôlé. Tous les composants de ce produit sont inclus dans la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

Articles 16 LES AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR L'ÉTIQUETTE : Pour les informations sur l'étiquette d'expédition, reportez-vous à la section 14

Les avertissements sur l'étiquette du produit sont les suivants (les phrases de sécurité et de risque CHIP comparables sont notées) :

[H303] Peut être nocif en cas d'ingestion.

[P102] Tenir hors de portée des enfants.

[P271] Utiliser à l'extérieur ou dans un endroit aéré.

[P280] Porter des gants de protection et des lunettes de protection pour éviter les irritations de la peau et des yeux.

DATES DE RÉVISION

21/08/2023

SECTIONS

N / A

REVISÉ PAR

eb

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CE DOCUMENT : NE – Non établi, NA – Sans objet, NIF – Aucune information trouvée

LISTE ABRÉGÉE DES RÉFÉRENCES :

Code des réglementations fédérales (CFR)

Guide des produits chimiques et norme de communication des risques OSHA

Département du Travail des États-Unis ; Administration de la sécurité et de la santé au travail (www.osha.gov)

L'Agence de protection de l'environnement (www.epa.gov)

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Gouvernement du Canada : <http://canadagazette.gc.ca/news-f.html>

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni Osborn ni aucune de ses filiales n'assume quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.